

---

**AVIS PUBLIC**

---

**DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 13 mars 2023, à 19 h, au 249, rue Saint-Joseph, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Permettre l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage bovin et l'augmentation du nombre d'unités animal ne respectant pas les distances séparatrices en lien avec la gestion des odeurs en milieu agricole, situé au 670, rang Séraphine.**

Nature et effet :

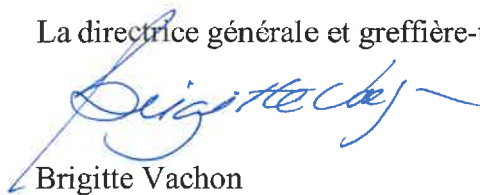
Modifier la distance minimale par rapport aux habitations voisines à 96.77 mètres au lieu de 106.3 mètres, comme stipulé à l'article 18.2.1 du Règlement de zonage 617-05.

Identification du site concerné : 670, rang Séraphine - lot 3 518 698 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À ANGE-GARDIEN CE 22<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER  
DEUX MILLE VINGT-TROIS**

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon